Rwanda : Arrestation en RDC d'un des 9 accusés encore recherchés par le TPIR

@rib News, 10/12/2015 â€“ Source AFP Ladislas Ntaganzwa (photos), l'un des neuf accusÃ©s encore recherchÃ©s par le Tribunal pÃ©nal international pour le Rwanda (TPIR) chargÃ© de juger les responsables du gÃ©nocide de 1994, a Ã©tÃ© arrÃ en RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo (RDC), a annoncÃ© jeudi la structure onusienne qui a succÃ©dÃ© au TPIR. Maire Nyakizu (sud du Rwanda) au moment du gÃ©nocide, M. Ntaganzwa, 53 ans, est accusÃ© d'avoir incitÃ© et participÃ© aux massacres de milliers de civils tutsi, et aux viols de femmes tutsi, sur le territoire de sa commune. Son dossier a Ã©tÃ© transfÃ©rÃ© en mai 2012 Ã la justice rwandaise par le TPIR.

"Les autoritÃ©s de RÃ©publique dÃ©mocratique du Congo ont arrÃªtÃ© (mercredi) l'un des neuf fugitifs recherchÃ©s par le TPIR", a annoncÃ© le MÃ©canisme pour les tribunaux internationaux des Nations unies (MTPI), structure chargÃ©e d'achever les travaux du TPIR et de son homologue pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) Ã l'achÃ¨vement de leurs mandats, et qui siÃ¨ge Ã Arusha (Tanzanie). Le procureur du MÃ©canisme, Hassan B. Jallow (...) a "remerciÃ© les autoritÃ©s de RDC pour leur coopÃ©ration et les a pressÃ©es de transfÃ©rer l'accusÃ© au Rwanda pour qu'il y soit jugÃ© sans dÃ©lai". L'ONU n pas prÃ©cisÃ© les circonstances de l'arrestation de M. Ntaganzwa. Selon l'acte d'accusation du TPIR, Ladislas Ntaganzwa est poursuivi pour "entente en vue de commettre le gÃ©nocide, gÃ©nocide, complicitÃ© de gÃ©nocide, incitation directe et publique Ã commettre le gÃ©nocide et crimes contre l'humanitÃ©". Une rÃ©compense de 5 millions de dollars Ã©ta offerte pour l'arrestation de M. Ntaganzwa, comme pour celle des huit autres accusÃ©s encore en fuite: FÃ©licien Kabuga, Augustin Bizimana, Protais Mpiranya, Fulgence Kayishema, Pheneas Munyarugarama, Aloys Ndimbati, Ryandikayo (un seul nom) et Charles Sikubwabo. Le TPIR, crÃ©Ã© par les Nations unies fin 1994 a officiellement fermÃ© ses portes le 1er dÃ©cembre. Il doit rendre sa derniÃ¨re dÃ©cision Ã la mi-dÃ©cembre, le verdict du procÃ¨s en appel de six anciens responsables rwandais condamnÃ©s en premiÃ¨re instance Ã des peines allant de 25 ans Ã la prison Ã vie dans un mÃªme dossier. Cette affaire, trÃ¨s complexe, implique notamment la seule femme mise en accusation par le TPIR, l?ex-ministre de la Famille Pauline Nyiramasuhuko, et son fils ArsÃ¨ne Shalom Ntahobali, tous deux condamnÃ©s Ã la perpÃ©tuitÃ© en premiÃ¨re instance.